



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-23628-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1391**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD : ANNEE
SCOLAIRE 2012/2013**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Patricia LARNAUDIE

Nomenclature :

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : GRILLE PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD : ANNEE
SCOLAIRE 2012/2013 - Décision du Conseil

La présente délibération est destinée à la présentation de la grille pédagogique du Conservatoire de musique et de danse Darius Milhaud pour l'année scolaire 2012-2013.

1/ le projet d'établissement :

Etablissement de 1.500 élèves encadrés par 90 professeurs et assistants d'enseignement artistique, le Conservatoire National de Musique et de Danse Darius Milhaud, à rayonnement départemental, est un service de la Ville d'Aix-en-Provence. Il joue un rôle majeur dans la vie culturelle de la cité, tant par les cours qu'il dispense que par les très nombreuses réalisations publiques qu'il propose tout au long de l'année à la population aixoise. Les activités d'enseignement suivent un rythme scolaire.

Les enseignements se déroulent dans le bâtiment principal du Conservatoire d'Aix-en-Provence, dans l'une de ses annexes (Mignet, Campagne Roure), dans des locaux de l'Education Nationale pour les classes à horaire aménagé et dans les locaux de lycée Mignet et à l'Espace Forbin pour les deux studios de danse.

Le programme comprend des cycles d'études, des formules destinées à l'éveil et à l'initiation préalable au 1^{er} cycle, des départements pédagogiques (formation et culture musicales, écriture, analyse, histoire de la musique, instruments polyphoniques etc.). Les orchestres et les chorales

sont aussi un élément fondamental de la vie musicale ou chorégraphique dans la mesure où elle initie les élèves au travail en équipe en décloisonnant les pratiques.

Le projet de l'établissement intègre le développement de l'activité liée à l'art dramatique.

2/ les dotations pour l'année 2012-2013

L'augmentation globale de la dotation est estimée à **1,2 %** entre la prévision 2011-2012 et la dotation 2012-2013. Les deux facteurs conjugués à mettre en évidence sont :

- l'augmentation mécanique des salaires moyens avec le GVT (glissement vieillesse technicité),
- le délai de carence avant déclenchement d'un remplacement s'effectue en dessous de 8 jours francs d'absence de l'agent titulaire du poste, afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Cette disposition a aussi pour conséquence de faire baisser la masse salariale puisque le principe de fonctionnement de la structure est réalisé à effectif constant.

GRILLE PEDAGOGIQUE 2012-2013 : CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

		Dotation 2010-11	Réalisé 2010-11	Résultat 2010-11	Dotation 2011-12	Réalisé 2011-12	Résultat 2011-12	% évolution dotation	Proposition dotation 2012-13
NON- ENSEIGNANTS	T	704 817	-19 535	39 250	729 735	727 563	-2172	-0.2%	738 491
	NT	834	-834	-6 016	4915	686	-4229	-86%	4973
	ST	705 651	-18 701	33 234	734 650	728 249	-6401		743 464
ENSEIGNANTS	T	2 677 285	21 221	-28 708	2 677 374	2 749 155	+71 781	+ 2.68%	2 709 502
	NT	404 605	6984	66 981	404 605	3 180 530	+26 770	+6.61%	409 460
	ST	3 081 890	28 205	38 273	3 081 979	530	+98 551		3 120 145
Jurys de concours		62 200	0	-62 200	62 200	51 884	-10316	-16.58%	62 946
Remplacement		19 011	0	-19 011	19 011	0	-19 011	-100%	19 329
TOTAL GENERAL		3 859 248	3 787 541	-71 707	3 897 840	3 960 663		+3.2% ens + n ens	3 944 701

T : Titulaire – NT : non-titulaires – ST : sous-total

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER :

- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes des personnels non-enseignants titulaires et non-titulaires du 1^o septembre 2012 et au 31 août 2013 pour un coût de **743 464 €**,
- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants titulaires du 1^o septembre 2012 et au 31 août 2013 pour un coût de **2 709 502€**,
- la reconduction des crédits nécessaires au financement des postes d'enseignants non-titulaires du 1^o septembre 2012 et au 31 août 2013 pour un coût de **409.460 €**,
- la reconduction de l'enveloppe permettant l'organisation des jurys de concours du 1^{er} septembre 2012 et au 31 août 2013 pour un coût de **62 946 €**,
- la reconduction de l'enveloppe permettant le remplacement des personnels du 1^{er} septembre 2012 et au 31 août 2013 pour un coût de **19 329 €**.

Sachant que les dépenses visant à l'ensemble des opérations s'élèvent à **3.944.701 €** toutes charges comprises pour l'année scolaire 2012-2013, réparties comme suit :

- du 1 septembre 2012 au 31 décembre 2012 pour un montant de **1.314.900 €** au budget de la Ville Chapitre 923-1164131,
- du 1^o janvier 2013 au 31 août 2013 pour un montant de **2 629 801€** à prévoir au budget primitif 2013.

**2012.1391 - GRILLE PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD :
ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**